

COMMUNE DE SAINT PORCHAIRE

LOTISSEMENT LES COURS DE L'EPINE

PCMI 9

**Certificat indiquant la surface constructible attribuée au lot
[Art. R. 442-11 1er alinéa du code de l'urbanisme]**

PCMI 10

**Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot
[Art. R 431-22 1 a)]**

Conformément aux articles R. 442-11 et R. 431-22 du code de l'urbanisme,

Je soussigné :

M. THOMAS Stéphane représentant la SAS GPM AMENAGEMENT

agissant en qualité de Maître d'ouvrage,

domicilié au 32, Avenue des Fourneaux – 17690 ANGOULINS

Aménageurs du permis d'aménager n° PA01738722S0001 délivré le 08 août 2022,

Certifie sur l'honneur que :

- Le lot n°2 a été viabilisé dans les règles de l'art en Télécom, Electricité, Eau potable et assainissement et que les dits travaux de viabilisation ont été contrôlés, réceptionnés et certifiés conformes par les exploitants réseaux,
- Le lot n°2 a une superficie de plancher maximale autorisée de 200 m² conformément au tableau joint en annexe au règlement du dit-lotissement.

A SAINT PORCHAIRE le 22 août 2023

